

NOM Prénom
adresse

n° Sécurité Sociale

Bordeaux, le 30 novembre 2012

CPAM de la Gironde
Monsieur le Directeur
33085 BORDEAUX

LR/AR

Objet : recours gracieux refus attribution ACS – votre courrier du 20 novembre 2012

Monsieur le Directeur,

Je souhaite exercer un recours gracieux suite au refus de la CPAM de m'attribuer le bénéfice de l'Aide à la Complémentaire Santé qui m'a été signifié par courrier du 20 novembre 2012.

Ce refus est motivé par le fait que je dépasse de 14 € le plafond de ressources mensuelles permettant l'accès à l'ACS pour un foyer composé de 2 personnes.

En effet, ce plafond s'élève au 1^{er} juillet 2012 à 1339 €, et mes ressources s'élèvent à 1353 €.

Or depuis ma précédente demande, les ressources de notre foyer ont diminué, puisque j'ai été en arrêt maladie du 05 juin au 15 novembre 2012.

Je souhaite donc que ma demande soit réexaminée en prenant en compte nos revenus actuels, qui ont diminué par rapport à ceux indiqués dans notre précédente demande.

Pouvoir bénéficier de l'ACS est très important pour nous car mon mari et moi avons de sérieux problèmes de santé : mon marié est handicapé et bénéficie de l'Allocation Adulte Handicapé, et j'ai été en arrêt maladie suite à une opération à l'épaule en juin 2012.

Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Avec mes salutations distinguées,

Pièce jointe :

- votre notification refus attribution ACS